

# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 2 août 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2010.
3. Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2010.
4. Vérification mécanique annuelle des deux camions de déneigement.
5. Demande de Joroval inc. pour remboursement droits de mutation.
6. Demande de la Ferme Apido à la CPTAQ.
7. Délégation à la Cour du Québec le 8 septembre prochain (infractions 11 mars 2008)
8. Demande d'appui de GROBEC pour un projet dans le cadre du Volet II dans la MRC de l'Érable.
9. Période de questions de l'assistance.
10. Inscription du directeur général au colloque de zone de l'ADMQ.
11. Travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux.
12. Délégation au souper gastronomique du Festival de la Canneberge de Villeroy.
13. Demande d'aide financière de ORAPÉ pour le service des collations pour les enfants.
14. Résolution relative à la déclaration postale.
15. Transfert de 6 000 \$ au service de loisirs.
16. Correspondance.
17. Approbation des comptes.
18. États des revenus et dépenses au 31 juillet 2010.
19. Varia. (skate parc)
20. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2010-158**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2010-159**

### **Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2010.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 5 juillet 2010, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

## **Résolution : 2010-160**

### **Nomination d'un maire suppléant pour août, septembre et octobre 2010.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que M. Mario Lessard, soit nommé maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2010, et qu'en conséquence, en l'absence

du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse populaire Desjardins de l'Érable.

De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-161**

#### **Vérification mécanique annuelle des deux camions de déneigement selon la politique de la SAAQ.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. Henri Manningham, à faire inspecter la mécanique des deux camions de déneigement selon la politique de la SAAQ, par un mandataire de la SAAQ, à Victoriaville.

Qu'un montant de 2,000 \$ est autorisé pour le coût des réparations et d'inspection des camions de déneigement.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-162**

#### **Demande de Joroval inc. pour remboursement du droit de mutation.**

**Attendu** que Joroval inc., par l'entremise de son président, M. Roger Chandonnet, s'adresse au conseil municipal pour obtenir une compensation pour le droit de mutation et pour un crédit de taxes municipales, suite à l'achat de l'immeuble sis au 14 rue Gingras, propriété de Fabrication BM Plus inc.;

**Attendu** que lors de la séance régulière du 7 juin 2010, le conseil municipal avait adopté une résolution à l'effet de ne pas accorder une exemption de taxes municipales;

**Attendu** que le conseil municipal désire tenir compte de nouvelles informations, à l'effet que Joroval inc., a créé 2 nouveaux emplois, suite à l'achat de Fabrication B.M. Plus inc., avec la possibilité de créer quelques emplois supplémentaires dans les prochains mois;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une aide pour compenser à 100% le droit de mutation que Joroval inc. devra payer pour l'acquisition de l'immeuble du 14 rue Gingras, lequel droit de mutation représente un montant de 1 210.00 \$.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-163**

#### **Demande de la Ferme Apido SENC à la CPTAQ.**

**Attendu** que la Ferme Apido SENC s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'acquérir une partie du lot numéro 86 du cadastre de Somerset Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, et dont le propriétaire est M. Florian Gingras,

**Attendu** que la superficie visée par la demande est de 45 465 m<sup>2</sup>, laquelle superficie, selon la demande, est cultivée par la Ferme Apido SENC depuis plus de 50 ans;

**Attendu** que la municipalité doit se prononcer sur cette demande en fonction de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) La parcelle de terrain visée est classée 4 et 5 selon le classement des sols sur l'inventaire des terres du Canada, avec sous-classes « T », « P », « F » et « W », donc relief défavorable, pierrosité, basse fertilité et excès d'humidité.
- b) L'utilisation du lot demeure pour des fins d'agriculture.
- c) Une autorisation à la présente demande n'a pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants
- d) La demande ne génère pas de contraintes supplémentaires en matière d'environnement pour la production animale.
- e) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sont pas affectés par la demande, puisque Ferme Apido SENC exploite la partie concernée depuis plus de 50 ans.
- f) Pas d'effet également sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.
- g) La demande n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, pour la même raison qu'au point « e ».
- h) La demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité de Laurierville.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande de Ferme Apido SENC, attendu que M. Florian Gingras, accepte de céder une partie du lot numéro 86, d'une superficie de 45,465 m<sup>2</sup>, laquelle est cultivée par la Ferme Apido SENC depuis plus de 50 ans, selon la demande.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-164**

#### **Délégation à la Cour du Québec de Thetford Mines.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a reçu 2 constats d'infraction le 11 mars 2008, concernant une surcharge de poids et l'utilisation d'antidérapants sous forme de griffes sur un pneu, et ce, pour le camion de déneigement de marque International de l'année 1981;

**Attendu** que la municipalité a contesté les deux constats d'infraction en date du 7 avril 2008;

**Attendu** que la municipalité a reçu un avis d'audition de la Cour du Québec, afin d'entendre les arguments de la municipalité concernant les deux constats d'infraction, le 8 septembre 2010 à 9h30, au palais de justice de Thetford Mines`;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, de déléguer le maire, M. Marc Simoneau, le préposé au déneigement, M. François Gingras et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, pour défendre la cause de

la municipalit , concernant les 2 constats d'infraction susmentionn s, lors de l'audition du 8 septembre 2010   9h30 au palais du justice de Thetford Mines.

**Adopt e**

**R solution : 2010-165**

**Demande d'appui de GROBEC.**

**Attendu** que le Groupe de concertation des bassins versants de la zone B cancour (GROBEC) est   d poser une demande d'aide financi re   la Conf rence r gionale des  lus du Centre-du-Qu bec, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II;

**Attendu** que GROBEC demande l'appui de la municipalit  pour son projet;

**Attendu** que le projet intitul  « Reboisement des bandes v g tales riveraines de certains cours d'eau de la MRC de l' rable », a pour objectif le reboisement des rives probl matiques des rivi res Bourbon, Noire, Brochu et ruisseau Perdrix;

**Attendu** qu'une fois compl t e, le projet pr voit apporter des retomb es positives pour la municipalit  et la r gion, tel que l'am lioration qualitative et quantitative de l'eau, la cr ation d'habitat faunique, la r tention et la stabilisation des sols et l'augmentation de la superficie foresti re;

**Pour ces raisons**, il est propos  par M. Charles-Omer Brassard, appuy  par Mme Julie Bernard, et r solu unanimement, que ce conseil appui GROBEC dans sa d marche aupr s de la Conf rence r gionale des  lus du Centre-du-Qu bec, afin d'obtenir une aide financi re pour son projet « Reboisement des bandes v g tales riveraines de certains cours d'eau de la MRC de l' rable ».

**Adopt e**

**P riode de questions de l'assistance.**

Aucune question

**R solution : 2010-166**

**Inscription du directeur g n ral au colloque de zone.**

Propos  par M. Charles-Omer Brassard, appuy  par M. Luc C t , et r solu unanimement, que ce conseil autorise le directeur g n ral et secr taire-tr sorier   prendre part au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Qu bec, zone Lotbini re-Appalaches, les 23 et 24 septembre 2010   Adstock dans la MRC des Appalaches.

**Que** le co t d'inscription est gratuit, attendu que le directeur g n ral et secr taire-tr sorier fait partie du comit  organisateur du colloque.

**Que** les frais de d placements seront rembours s selon la politique en vigueur.

**Adopt e**

**R solution : 2010-167**

**Travaux de d broussaillage.**

Propos  par Mme Pierrette Payeur, appuy  par Mme Julie Bernard, et r solu unanimement, d'autoriser M. Denis C t    effectuer des travaux de d broussaillage le long des chemins municipaux, et ce pour un total d'environ 40 heures.

**Que** les chemins en priorit  pour cette ann e sont le Rang 6 Est et Ouest, le Rang 7 Ouest, le Rang 8 Ouest, le Rang Scott et la Route Provencher.

**Que** le tarif horaire de M. Denis Côté pour les travaux de débroussaillage est de 90.00 \$, pour un déboursé d'environ 3 600.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-168**

**Délégation au Souper gastronomique du Festival de la Canneberge de Villeroy.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que Mme Julie Bernard, accompagnée d'une personne de son choix, soit déléguée au souper gastronomique du Festival de la Canneberge de Villeroy, le samedi 11 septembre prochain.

**Que** le coût d'inscription au montant de 90.00 \$ par personne, est défrayé par la municipalité, pour un déboursé de 180.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-169**

**Demande d'aide financière pour service collations.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 200.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2010-2011, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

**Que** le service consiste à donner à chaque enfant admissible, une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

**Adoptée**

**Résolution 2010-170**

**Protocole du service postal canadien et les compressions d'emplois et de services.**

**Attendu** que Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie;

**Attendu** que Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

**Attendu** que ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

**Attendu** que le Protocole du service postal canadien ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (p.ex., bureaux de poste, centres d'appels, etc.);

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil demande à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, que Postes Canada cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, c'est-à-dire comme un service public; et de consulter la population, les municipalités, les députés provinciaux et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux

intervenants en vue d'améliorer considérablement le Protocole du service postal canadien.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-171**

##### **Déclaration postale.**

**Attendu** que Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public;

**Attendu** que Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays;

**Attendu** que Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

**Attendu** que les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, à signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada :

- 1) de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada.
- 2) de viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-172**

##### **Transfert de 6 000 \$ au service de loisirs.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 6,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

### **Adoptée**

##### **Correspondance.**

- Réception d'un accusé de réception de la Commission municipale du Québec, concernant la résolution numéro 2010-127 de la municipalité de Laurierville, dans le dossier de la Résidence Provencher, pour sa demande d'exemption de taxes foncières.
- Réception de l'évaluation environnementale phase 1 de la part de Gestion de l'Environnement, Santé et Sécurité au Travail (GESST), concernant l'aménagement d'une nouvelle rue sur le lot numéro 380-30.
- Réception du bulletin du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec, et dans lequel la municipalité de Laurierville, selon les résultats d'une recherche réalisée par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, est très

favorisée au niveau sociosanitaire, c'est-à-dire, taux de mortalité très inférieure à la moyenne et peu de problèmes sociaux.

- Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, informant la municipalité que le gouvernement du Québec a adopté, le 23 juin 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, lequel est entré en vigueur le 22 juillet 2010. Ce règlement découle de la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, et donne aux municipalités la responsabilité de veiller au respect de cette réglementation.

#### Liste des comptes

Sebci inc. : Abat-poussière.	7 229.64
Ville de Plessisville : Cour municipale de juin.	558.42
Ciments Taschereau inc. : Ciment pour poteaux clôture autour champ d'épuration à l'édifice municipal.	531.35
Ministre des Finances du Québec : Remises pour juillet.	3 685.71
Receveur Général du Canada : Remises pour juillet.	1 644.32
Salaire : Rémunération employés pour août.	9 917.34
Xérox Canada ltée : Service du 27 avril au 26 juillet 2010.	151.37
Publications CCH ltée : Renouvellement abonnement 1 an.	383.25
Pavage Lagacé et Frères : Pavage d'une partie de la rue Dubé.	14 971.47
Dura-Lignes inc. : Lignage chemins municipaux.	3 459.72
Fonds de l'information foncière : mutations de juillet.	18.00
ORAPÉ : Service pour juillet.	232.50
Carrière Plessis inc. : Matériel granulaire pour rue Dubé.	923.05
Les Transports Maggy Beaudet inc. : Location pelle et camion pour nettoyage fossé Route Grosse-Ile.	2 496.78
Excavation Maggy inc. : Location pelle et camion pour nettoyage fossé Route de la Grosse-Ile.	1 715.70
Ville de Plessisville : Location balai mécanique pour nettoyage rues et puisards.	3 086.45
L'Excellence : Ass. coll. pour août.	1 191.34
Biolab inc. : Analyse de l'eau pour juillet.	309.62
Ciments Taschereau inc. : Achat de 10 blocs de ciment (tire tracteurs)	338.63
Lavery, De Billy, SENCRL : Service de janv. à juin.	400.27
Roy, Desrochers, Lambert : Vérification comptable 2009.	6 682.20
Claire Gosselin : Ass. coll. et déplacements en août.	120.12
SCA des Appalaches : Divers pour salle municipale et voirie.	369.64
Petite caisse : Déplacement et frais de poste.	46.87
EMP inc. : Travaux de voirie rue Dubé.	11 267.75
MRC de l'Érable : Quote-part sécurité incendie.	31 782.24
Librairie Lepage : Achat livre et étiquettes.	30.26
Distributions R. Lachapelle inc. : Savon à plancher.	23.65
Québec Loisirs : Achat de livres.	82.65
SSQ : Régime de retraite pour août.	1 061.16
Coop Villeroy : Renouvellent nom de domaine et hébergement site.	103.95
Me Sylvain Beauregard : Frais cour municipale en juin.	406.35
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation lumière de rues (5).	258.48
Champoux Machinerie inc. : Pièce pour tondeuse.	157.71
S.M. Auto enr. : Câble de frein et câbles droit, gauche et centre.	372.72
GESST : Évaluation environnementale phase 1.	1 241.63
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour août.	121.10
Bell Canada : Service pour août.	681.72
Hydro-Québec : Lumière de rues pour juillet.	871.47
Hydro-Québec : Service édifice municipal.	698.70
Hydro-Québec : Service à la station de pompage rue Mercier.	1 259.04
Hydro-Québec : Service à la croix du Rang Scott.	72.37
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	165.95
Hydro-Québec : Service à la caserne.	155.12
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	129.25

Hydro-Québec : Service au réservoir du Rang Scott.	65.40
Hydro-Québec : Service système septique commun.	89.07
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juillet (estimé).	5 000.00
Régie de la Mauricie : Service pour juillet (estimé),	2 700.00

**Résolution : 2010-173**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 juillet 2010.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 juillet 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 998 659.29 \$, et des déboursés au montant de 725 849.53 \$, laissant un solde en caisse de 229 059.80 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2010, les revenus et dépenses au 31 juillet 2009.

**Varia.**

**Modules pour aire de planches à roulettes.**

M. Charles-Omer Brassard, conseiller, informe les membres du conseil qu'il a pris quelques informations sur les 5 modules de l'aire de planches à roulettes de Dosquet, lesquels ont été fabriqués par une entreprise de St-Gilles de Lotbinière, au coût d'environ 5 000 \$.

Il est résolu d'ajouter ces informations au dossier, lequel pourrait être présenté dans le cadre du pacte rural 2007-2014.

**Résolution : 2010-174**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**